

**Compte-rendu de la  
CTD Sports Mécaniques du 17 Novembre 2015**

Clubs présents :

Cf annexe 1 : feuille d'émargement

**1 – Preamble**

Jean-Luc SAINT-GERMAIN (V/Président) remercie les personnes présentes à cette rencontre en soulignant :

- l'importance des valeurs que nous pronons et défendons , dans la période "difficile" que traverse notre pays
- le rôle fédérateur du comité vis à vis des associations affiliées, garant de la réputation de "sérieux" dont nous bénéficions auprès des administrations

**2 – Situation administrative**

L’AFFILIATION DE L’ASSOCIATION

L'affiliation est l'acte par lequel le club adhère à la Fédération.

Afin de pouvoir être affilié à l'Ufolep, le club doit retourner deux documents :

- Le bulletin d'affiliation
- La fiche diagnostic Apac

**Le Bulletin d'affiliation :**

Le bulletin d'affiliation regroupe toutes les données administratives relatives à la personne morale et à ses dirigeants. Les informations demandées permettent au Comité Départemental d'accompagner au mieux le club tout au long de la saison.

- Exemples : numéro SIREN + agrément DDCS : pour l'octroi de subventions  
Coordonnées du Président : pour l'envoi de la convocation à l'AG ...  
Coordonnées du correspondant : pour l'envoi des licences, factures, infos diverses ...  
Activités : pour l'enregistrement des pratiques de l'association données en choix aux licenciés

Ce bulletin DOIT être daté et signé par le Président de l'association. Il est adressé au correspondant de l'association dans le courant du mois de juillet de l'année n pour la saison n+1.

**La fiche diagnostic :**

Il s'agit d'un document mis en place par l'Ufolep et l'APAC (assureur de l'Ufolep) afin de respecter les impératifs du Code des Assurances. Cette fiche doit être remplie de manière précise (Danielle (secrétaire), se tient à la disposition des associations pour les accompagner dans cette démarche). Ce document permet, entre autres, de faire le point sur la situation du club vis à vis de ses obligations en terme d'assurance.

Une fois rempli, ce document est transmis à l'Apac Nationale pour étude. Cette étude donne lieu :

- soit à la délivrance d'une attestation d'assurance,
- soit à la proposition d'un contrat complémentaire (selon les informations données dans le document). En cas de refus du contrat complémentaire, l'Apac précise à l'association qu'elle ne bénéficie d'aucune RC association (obligation du Code du Sport).

Une partie spécifique dédiée aux responsables de clubs Moto doit être lue et signée par le Président de club. Il doit entre autres, désigner un Monsieur Sécurité (qui peut être le Président du club).

Une fois ces deux documents transmis (et correctement remplis), l'association peut être affiliée à l'Ufolep.

Le code du sport permet à toute association de refuser l'assurance proposée par la fédération. Ceci n'exempte en aucun cas l'association de son obligation d'assurance. Dans ce cas, l'Apac n'étant plus l'assureur de

l'association, AUCUN de ses membres ne sera pris en compte par l'Apac (procédure spécifique à voir avec le délégué départemental Ufolep).

## LES LICENCES

Stéphane (délégué) rappelle :

- que l'interlocuteur de l'Ufolep est le responsable du club (licence, factures ...) et pas directement le licencié.
- que le webaffilique est un outil à disposition des responsables de club

### **Délivrance de la licence :**

La licence est l'acte par lequel un individu adhère à la fédération.

Afin de pouvoir délivrer une licence, le Comité Départemental doit recevoir de la part du responsable du club :

- La demande individuelle de licence SIGNEE PAR LE LICENCIÉ (ceci permet de prouver que le Président d'association a répondu à son obligation légale d'informer ses membres sur la possibilité de prendre une assurance complémentaire)
- La copie du CASM pour une première demande de licence
- Le certificat médical d'aptitude à la pratique de la Moto (cross, trial ...) en compétition. Sans la mention "compétition" seule l'activité de loisir pourra être pratiquée (impossibilité de s'inscrire à une course)

Les licences (pré-remplies) sont adressées au correspondant de l'association dans le courant du mois de juillet de l'année n pour la saison n+1. Les licenciés de la saison sont couverts jusqu'au 31/10 de la saison n+1 pour les entraînements et les compétitions (à condition que la compétition soit inscrite au calendrier national).

### **Passeport technique :**

Moto :

Le passeport est rattaché à la moto. Il est facturé au club en plus de la licence (5 euros). Si le licencié possède 2 motos, le second passeport est gratuit.

Auto PST/Kart :

Le passeport est rattaché à l'auto. Les clubs commandent les passeports au Comité Départemental (le montant 2014/2015 était de 16 euros).

### **Webaffilique :**

Le Webaffilique permet :

- à l'association d'accéder à l'interface du logiciel d'affiliation et de pouvoir gérer ses licenciés.
- au licencié d'accéder à son espace personnel, d'intégrer une Photo à sa licence, d'imprimer sa licence, de recevoir la revue ENJEU

## LES TERRAINS ET CIRCUITS

Comme indiqué dans la fiche diagnostic remplie et signée par le Président de l'association, les terrains (trial) et circuits (moto cross) doivent être visités TOUS LES ANS par un « visiteur Ufolep ». Cette visite est gratuite mais doit être demandée par le club auprès du comité départemental Ufolep. L'obtention de cet agrément est une condition d'octroi de garanties Apac pour l'association. Pour le département des Pyrénées Atlantiques 3 visiteurs de circuit ont été formés : Christine VEYSSADE, Charles MONJOIE, Stéphane LALANNE

De plus, lors d'entraînements, l'association doit IMPERATIVEMENT ouvrir le circuit (présence d'un responsable) et mettre en place un commissaire de piste (diplômé) et une feuille d'émargement.

Pour les circuits moto devant renouveler leur homologation, le passage d'un expert de la FFM est un élément incontournable avant la venue de la CDSR. Pour les clubs affiliés uniquement à l'Ufolep (sans double affiliation) l'Ufolep prend en charge la venue de cet expert. Stéphane se tient à la disposition des responsables associatifs pour en expliquer la démarche.

Stéphane (délégué) rappelle que l'interlocuteur des associations et des visiteurs de terrains/circuits reste le comité départemental, et en aucune manière l'échelon national.

Le site internet du comité va intégrer dans ses onglets « activités motos » et « activités auto » les homologations préfectorales et agréments Ufolep des circuits et terrains.

RAPPEL : seuls ces documents visés par la Préfecture et/ou l'Ufolep nationale garantissent l'association.



## LES ECOLES DE CONDUITE MOTO

L'accueil de jeunes de 6 à 12 ans ne peut se faire qu'au travers d'une école de conduite qui doit être labellisée. D'ici la fin du mois de décembre, Stéphane reviendra vers tous les clubs qui accueillent des jeunes pour mettre à jour cette labellisation. (les attestations de labellisations seront mises à jour sur le site)

### **3 – Accompagnement du comité départemental**

#### *- Accompagnement administratif :*

Stéphane (délégué) rappelle que le Président est le seul responsable du dossier administratif (Préfecture+RTS) qu'il remplit et de l'application stricte de l'arrêté Préfectoral (qu'il s'agisse de manifestation ou d'homologation). Le dossier administratif comporte de multiples pièces (évaluation d'incidence, RTS, plans, listes des officiels ...). Le délégué de l'Ufolep64 se tient à la disposition des responsables associatifs pour toute assistance dans la rédaction des dossiers ou l'accompagnement réglementaire.

Procédure :

- 1- Le club transmet le dossier et l'ensemble des pièces à l'Ufolep 64 (par mail)
- 2- L'Ufolep 64 assure une relecture avant transmission à la Préfecture
- 3- L'Ufolep 64 participe à la réunion de la CDSR
- 4- L'Ufolep 64 à réception de l'Arrêté Préfectoral le transmet au Président de club et au Directeur de Course

#### *- Accompagnement matériel :*

Le Comité dispose d'une banque de matériel. Ce matériel peut être sollicité par tout organisateur à l'occasion d'une manifestation interne à l'association ou d'une manifestation publique. Du matériel spécifique à l'auto et à la moto est disponible : signalétique, grillage de chantier, jeu de drapeaux ...

### **4 – Questions diverses**

#### Calendrier 2015/2016

Le calendrier Auto et Moto doit être déposé au national (par la CTR) avant le 1<sup>er</sup> décembre 2015. Dès connaissance du calendrier, les dates seront inscrites sur le site de l'Ufolep 64.

#### Synthèse des réglementations

Un contact va être pris avec M. HUFNAGEL (DDCS mandaté par Mr Le Préfet) afin de savoir s'il existe un document faisant une synthèse des obligations réglementaires qui s'imposent aux éducateurs Moto.

#### Absence de clubs à cette rencontre

Des représentants de clubs soulignent l'aspect coercitif de la convocation, qui indique que tout club non représenté « ne pourra pas organiser en 2015/2016 ». Après avoir entendu les arguments des clubs présents, quant à leur engagement bénévole, à la difficulté de se libérer en soirée, au travail qu'ils réalisent pour faire vivre cette activité au sein de l'Ufolep ; Stéphane (délégué) et Jean-Luc (V/P élu) reconnaissent et soulignent l'importance du travail réalisé par les clubs.

Il est convenu, pour les années à venir, de maintenir cette démarche en proposant au minimum 2 dates de rencontres afin que chacun puisse s'organiser plus facilement.

Pour autant, il appartient à la fédération de rappeler les règles applicables à la discipline sportive, ainsi que les règles d'organisation et de déroulement des manifestations.

La présence de l'ensemble des clubs organisateurs à ce type de rencontre ne peut que renforcer l'accompagnement du réseau pour une sécurisation tant administrative que technique de nos manifestations.

Fin de la réunion : 22h00

Pour l'UFOLEP 64  
Le Délégué Départemental  
Stéphane LALANNE

Annexe 1 : Feuille d'émargement

FEUILLE D'EMARGEMENT

Département : UFOLEP des PYRENEES-ATLANTIQUES

Objet de la réunion : CD Sports Néocampus  
Date et lieu de la Réunion : 7 MAUS - Siège UFOLEP 64

N°	NOM - Prénom	Club	Email	Signature
	PARAGE CLAUDE	CAMM	valerie.parage@wanadoo.fr	
	CARROUBE Christophe	ACML	carouge.christophe@orange.fr	
	CHERVAH Paul Sep	A.C.M.L	Sejei.6h@hotmail.fr	
	MOSCA Sebastien	B.M.C	Sebanto64@hotmail.fr	
	WALAS Lilian	Notocops 64	lilian.walas@hotmail.com	
	PERE Quentin	Notocops 64	marcomelbrdu33@hotmail.fr	
	LEMERCIER GEDOFFROY	MC LACA	geoffroylemercier@wanadoo.fr	
	VEYSSADE Chrylaine	MC du Lee	veyssade@orange.fr	
	TOULOU Frédéric	AL Poey lescaen	motoclubpoey@garagedemies-sea.fr	
	FAVRE Laurent	Notocops 64	lola.favre@x-act.com	
	WIEFFLIK Michel	A.M. TRIAL	st364@hotmail.fr	
	CAMBOT Luc	noto-emun-64	Luc.Cambot@wanadoo.fr	
	LEBEAUF Jean-Marc	AdoCavasion65	//	
	MONSIEUR Chirpy	Villeneuve	chirpy.motos@orange.fr	
	COROIER Jean-Luc	MOTO CLUB BASQUE	motoclubbasque@hotmail.fr	

BAZIN Bernard  
Beaupied Frédéric  
Trial club Basque FredBeaupied@hotmail.com

COSTARROUNE Pierre  
DECAMPS Patricia  
Sports Néocampus Pales MARTINE decamps.patricia@orange.fr

LALANNE Stéphane UFOLEP 64  
S'GERMAIN Jean-Luc UFOLEP 64



## Annexe 2 : Documents

Bulletin d'affiliation 2015/2016 :

[http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques\\_d/data\\_1/pdf/aa/aa20152016\\_demandeaffiliationligueufolep.pdf](http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques_d/data_1/pdf/aa/aa20152016_demandeaffiliationligueufolep.pdf)

Fiche diagnostic :

[http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques\\_d/data\\_1/pdf/fi/fichediag\\_asso\\_062013.pdf](http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques_d/data_1/pdf/fi/fichediag_asso_062013.pdf)

Questions/réponses sur l'Assurances des sports mécaniques :

[http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques\\_d/data\\_1/pdf/aa/aa40\\_qr\\_sportsmotorises\\_09\\_2013.pdf](http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques_d/data_1/pdf/aa/aa40_qr_sportsmotorises_09_2013.pdf)

Déclaration d'accident :

[http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques\\_d/data\\_1/pdf/de/decl\\_sin\\_072014.pdf](http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques_d/data_1/pdf/de/decl_sin_072014.pdf)

Demande individuelle de licence :

[http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques\\_d/data\\_1/pdf/aa/aa20152016\\_bulletin\\_inscription.pdf](http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques_d/data_1/pdf/aa/aa20152016_bulletin_inscription.pdf)

Détail du tarif des licences 2015/2016 :

[http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques\\_d/data\\_1/pdf/de/detailtarifslicences2015.16.pdf](http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques_d/data_1/pdf/de/detailtarifslicences2015.16.pdf)

Modèle de certificat médical :

[http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques\\_d/data\\_1/pdf/aa/aam\\_certifmedical14.15.pdf](http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques_d/data_1/pdf/aa/aam_certifmedical14.15.pdf)

Plaquette webaffiligue association :

[http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques\\_d/data\\_1/pdf/uf/ufolepplaquettewebaffiligueassociation2015.pdf](http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques_d/data_1/pdf/uf/ufolepplaquettewebaffiligueassociation2015.pdf)

Plaquette webaffiligue licencié :

[http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques\\_d/data\\_1/pdf/uf/ufolepplaquettewebaffiliguelicenci2015.pdf](http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques_d/data_1/pdf/uf/ufolepplaquettewebaffiliguelicenci2015.pdf)

Demande de visite de l'expert FFM :

[http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques\\_d/data\\_1/pdf/im/imprimpourdemande\\_devisitedexpertise.pdf](http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques_d/data_1/pdf/im/imprimpourdemande_devisitedexpertise.pdf)

Cahier des charges « école de conduite » :

[http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques\\_d/data\\_1/pdf/ca/cahierdeschargesdescolesdeconduite2013.pdf](http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques_d/data_1/pdf/ca/cahierdeschargesdescolesdeconduite2013.pdf)

Liste du matériel du comité :

[http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques\\_a/cms/index\\_public.php?PHPSESSID=33jlecjjg8ichi8ecociod5n3&us\\_action=show\\_note\\_rubrique&ui\\_id\\_site=1&ui\\_id\\_rubrique=10700](http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques/pyreneesatlantiques_a/cms/index_public.php?PHPSESSID=33jlecjjg8ichi8ecociod5n3&us_action=show_note_rubrique&ui_id_site=1&ui_id_rubrique=10700)